Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Démarches d'inscription sur les listes électorales.

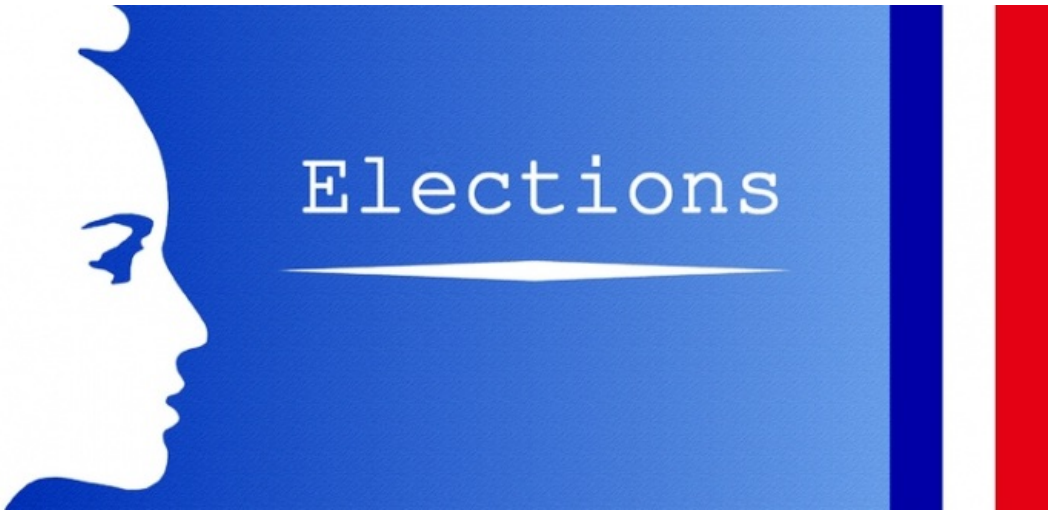

Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu les dimanches 15 et 22 mars.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

En vue des prochaines élections municipales,chacune et chacun des électeurs a jusqu'au vendredi 07 février pour vérifier et / ou s'inscrire sur les listes électorales. (Informations sur www.demarches.interieur.gouv.fr, www.service-public.fr)

Infos pratiques

Modes d'inscription

- Sur Internet : www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections ».
- En mairie, en personne ou en mandatant un tiers.
- Par courrier en écrivant à la mairie.

Documents
Le guide des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69